

22 mai 2021 -11:03

Appartient à Conseil des ministres du 21 mai 2021

## Calcul des pensions de retraite des agents des douanes intégrés dans l'effectif des brigades motorisées

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au calcul des pensions de retraite des agents des douanes intégrés dans l'effectif des brigades motorisées à la suite de la suppression des contrôles douaniers aux frontières intérieures de la Communauté européenne.

En 1993, à la suite de la suppression des contrôles aux frontières intérieures de la Communauté européenne, l'Administration des douanes et accises a élaboré un nouveau cadre organisationnel incorporant à l'effectif des brigades motorisées des agents revêtus d'un grade ressortissant aux niveaux 2 et 2+. Initialement ces brigades motorisées étaient composées d'agents du niveau 3 titulaires d'un grade considéré comme relevant du service actif. Alors qu'ils accomplissent des prestations identiques et sont soumis aux mêmes contraintes, les agents des douanes du niveau 3 bénéficient d'un tantième préférentiel de 1/50e, tandis que les agents des niveaux 2 et 2+ n'ont droit qu'à un tantième de 1/60e.

L'avant-projet de loi entend rectifier la situation jugée comme discriminatoire par la Cour constitutionnelle en accordant le tantième préférentiel 1/50e aux agents des douanes des niveaux 2 et 2+ susmentionnés. A cette fin, tous les grades concernés sont intégrés à l'annexe de la loi du 21 juillet 1844, à condition que les personnes revêtues de ces grades aient été intégrées dans une brigade mobile au 1er janvier 1993 et relèvent du service actif.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant l'annexe de la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Jurgen Masure  
Porte-parole (NL)  
+32 479 27 68 64  
[jurgen.masure@lalieux.fed.be](mailto:jurgen.masure@lalieux.fed.be)